# Charte de prêt de liseuse

## Conditions de prêt :

Le prêt d'une liseuse est gratuit et réservé aux adhérents adultes ayant emprunté au moins 4 livres papier dans les 3 derniers mois à la médiathèque Albertine Sarrazin.

Il est soumis à la signature de la présente charte de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Le retour ne sera considéré comme effectif que si l'ensemble du matériel fourni est restitué.

#### **Modalités:**

Un seul prêt de liseuse par carte est possible. La durée du prêt est de 4 semaines. Les liseuses sont réservables auprès des bibliothécaires. La prolongation du prêt est possible (une seule fois) si la liseuse n'est pas réservée par un autre adhérent.

La liseuse est considérée comme n'importe quel autre type de document proposé au prêt : son prêt est donc soumis à la condition que le nombre maximum de documents empruntables sur une carte ne soit pas atteint.

A son retour, la liseuse est remise dans son état initial. L'emprunteur est donc autorisé à modifier certains contenus (notes, marques-page, favoris...) et les paramétrages proposés par défaut. En revanche, les paramètres d'usine ne doivent en aucun cas être restaurés. L'usager n'est pas autorisé à déclarer la liseuse sur son ordinateur personnel. Il ne doit pas associer la liseuse à un compte AdobelD (outil de gestion des fichiers protégés). Il ne peut donc pas y télécharger de livres numériques. Les livres numériques contenus dans la liseuse sont la propriété de la médiathèque municipale, leur copie n'est pas autorisée.

L'utilisateur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur la liseuse mis à disposition par la médiathèque. En cas de problème concernant le fonctionnement de la liseuse, prévenir immédiatement la médiathèque par téléphone (04-67-37-86-38) ou par mail (mediatheque@lignansurorb.fr).

L'ensemble du matériel prêté est composé de : la liseuse, un étui de protection, une copie de la charte signée, un mode d'emploi, un chargeur et un questionnaire de satisfaction.

Le contenu de la pochette est vérifié au moment du prêt et du retour en présence de l'usager emprunteur et d'un bibliothécaire.

Au retour, la batterie de la liseuse doit être suffisamment chargée pour permettre de vérifier le fonctionnement de la liseuse.

A défaut, la vérification et le retour seront différés.

#### Matériel perdu ou détérioré :

Toute perte, vol ou dégradation d'une partie ou de la totalité du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal, qui devra le rembourser. Le montant réclamé est fixé par le conseil municipal (150 euros).

### **Recommandations**:

Manipulez l'appareil avec précaution.La liseuse est un appareil fragile.

Gardez l'étui de protection lorsque vous transportez la liseuse.

Ne soumettez jamais la liseuse à une luminosité, une température, une humidité ou des vibrations trop importantes.

Ne mouillez pas l'appareil, conservez-le à l'abri du sable et de la poussière. Manipulez-le avec précaution.

Ne posez rien sur la liseuse : l'écran est fragile, il risque de se fendiller ou de casser s'il est soumis à une force ou un poids élevé.

L'écran est sujet aux rayures, évitez de le toucher avec des stylos ou objets pointus hors stylet pour écran tactile. Pour les traces de doigts sur l'écran, utilisez un chiffon doux et sec (n'utilisez pas de détergent ou d'eau).

Ne pas modifier les contenus.

Problème technique ou renseignement complémentaire : contacter un bibliothécaire.

No votre utilisa	ous vous souhaitons une bonne expérience de lecture et sommes à votre écoute après ation.
ou à rembo Je Da No Ad Té N° Ma	e m'engage à respecter la durée de prêt fixée à 4 semaines et à restituer la liseuse en l'état ourser le coût de remplacement (Prix indicatif au 1er septembre 2018 : 150,00 € TTC) e m'engage à restituer le matériel avec les paramétrages initialement fournis.  ate :  om / Prénom :  dresse :  éléphone :  de carte de lecteur :  atériel emprunté :  gnature :
de carte la respecte Fa	e soussigné(e) Nom, Prénom